

ÉVALUATIONS LA PROCÉDURE DE RECOURS

La période des entretiens est maintenant terminée et vous songez peut-être à faire un recours sur un ou plusieurs éléments de votre CREP (compte-rendu d'évaluation professionnelle).

La procédure se fait en deux temps :

- d'abord au niveau local : le recours hiérarchique
- puis au niveau national : la CAP (pour les fonctionnaires) ou la CCP (pour les contractuels).



ATTENTION : avec ESTEVE, le visa est individuel et le départ du recours intervient dès la validation du CREP par l'autorité hiérarchique.

Vous avez 8 jours pour accuser réception du CREP validé par le N+2,

puis 15 jours pour faire votre recours hiérarchique.

Un conseil : ne signez pas trop vite afin de vous laisser le temps de réfléchir et de nous contacter

QUE CONTESTER DANS LE CREP ?

Vous pouvez contester l'ensemble des éléments du CREP, y compris les objectifs de l'année à venir. Vous devez absolument énumérer l'ensemble des éléments que vous contestez car seuls les éléments contestés au niveau du recours hiérarchique sont ensuite susceptibles d'appel devant la CAP ou la CCP.



L'expérience des CAP montre qu'il est désormais indispensable de développer son argumentaire dès le stade du recours hiérarchique. Il est donc nécessaire de bien cibler TOUS les éléments contestés et de présenter TOUS ses arguments.

COMMENT FAIRE SON RECOURS ?

Le recours devant l'autorité hiérarchique se fait à la fois (*simplification oblige !*) :

- dans l'application ESTEVE ;
- et par l'imprimé de demande de révision du CREP à envoyer par mail à l'autorité hiérarchique avec copie à l'évaluateur et aux référents RH.

Liste des référents RH à la DRFIP Paris :

Cadres A+	Jennifer Naour (jennifer.naour@dgfip.finances.gouv.fr) Christian Freyermuth (christian.freyermuth@dgfip.finances.gouv.fr) Florence Guerrero (florence.guerrero@dgfip.finances.gouv.fr)
Cadres A	Nathalie Heisserer (nathalie.heisserer@dgfip.finances.gouv.fr) Christelle Chung-Poo-Lun (christelle.chung-poo-lun@dgfip.finances.gouv.fr) Anne Cirodde (anne.cirodde@dgfip.finances.gouv.fr) Florence Guerrero (florence.guerrero@dgfip.finances.gouv.fr)
Cadres B	Valérie Schaller (valerie.schaller@dgfip.finances.gouv.fr) Astrid Briet (astrid.briet@dgfip.finances.gouv.fr) Anne Cirodde (anne.cirodde@dgfip.finances.gouv.fr) Florence Guerrero (florence.guerrero@dgfip.finances.gouv.fr)
Cadres C	Romain Thegat (romain.thegat@dgfip.finances.gouv.fr) Valérie Schaller (valerie.schaller@dgfip.finances.gouv.fr) Astrid Briet (astrid.briet@dgfip.finances.gouv.fr) Anne Cirodde (anne.cirodde@dgfip.finances.gouv.fr) Florence Guerrero (florence.guerrero@dgfip.finances.gouv.fr)

Consignes de la DRFIP Paris :

- Les textes de recours dans ESTEVE et dans le formulaire doivent être **identiques** ;
- Le mail doit être intitulé : « Recours hiérarchique 2025 (gestion 2025) – Nom de l'agent » ;
- Le formulaire daté et signé doit être mis en pièce jointe du mail et nommé par le nom de l'agent.

Vous pouvez également solliciter **un Entretien à l'Autorité Hiérarchique** et y être assisté par un tiers.

Nous vous conseillons fortement de ne pas y aller seul et de faire appel à un militant ou une militante de Solidaires Finances Publiques pour vous accompagner.

L'autorité hiérarchique devra vous notifier sa réponse dans un délai de 15 jours francs via ESTEVE après vous avoir adressé un AR.

Vous disposerez alors de 8 jours pour signer la réponse de l'autorité hiérarchique (la signature ne vaut pas approbation mais est uniquement accusé de réception).

Solidaires Finances Publiques note qu'à l'occasion des recours hiérarchiques, l'administration a parfois tenté de dissuader les agents de saisir la CAP ou CCP en promettant monts et merveilles pour l'exercice suivant.

Mais les promesses n'engagent que ceux qui y croient... et elles sont rarement tenues.

Si vous n'êtes pas satisfait de la réponse de l'autorité hiérarchique, vous pouvez contester le CREP devant la CAP ou la CPP.



Le recours en CAP ou CPP doit être fait dans un délai d'1 mois à compter de l'ouverture du mail vous notifiant la réponse de l'autorité hiérarchique.

DONC UN SEUL MOT D'ORDRE : NE PAS RESTER SEUL !

Les militants et militantes de Solidaires Finances Publiques vous accompagneront et vous soutiendront dans toutes les démarches que vous accomplirez en cette période, tant au niveau local qu'au niveau national.

N'hésitez pas à nous contacter :



Marie-Laure Gréhant	06.64.41.89.79
Magali Pougnet	06.82.32.55.73
Vincent Pougis	01.53.27.45.77
Annie Dafit	06.81.89.54.83
Patricia Pinault	06.46.24.60.77
Grégory Carpentier	06.85.17.66.55
Stefano Peluso	06.84.00.60.21
Philippe Ribes	06.63.46.78.88
Catheline Herold	01.40.46.68.66
Sylvie Cransac	06.09.92.31.33
Isabelle Lardeau	01.40.52.50.78
Grégoire Sehier	01.53.21.76.44

Et à nous écrire à :

solidairesfinancespubliques.drifip75@dgfip.finances.gouv.fr